



## ARRETE DU MAIRE N° AP\_2021\_007\_DP

### Portant sur l'interdiction de la baignade dans la rivière de la Weiss ainsi que de la Fecht sur l'ensemble du territoire de KAYSERSBERG VIGNOBLE

#### Le Maire de la Ville de Kaysersberg Vignoble,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2212-1 et L2212-2 ;

**VU** le Code de la santé publique, notamment des articles L1332-1 et L1332-2 ;

**VU** le Code Pénal et notamment l'article R610-5 ;

**CONSIDERANT** que les cours d'eau dans le village ne sont pas aménagés pour la baignade et que leur utilisation à cette fin est de nature à porter atteinte à la santé ou à la sécurité des personnes ;

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Maire, en vertu de ses pouvoirs de Police, de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité et la sûreté publique, afin de prévenir tout accident ;

**CONSIDERANT** que pour de raisons de sécurité il est nécessaire d'édicter une interdiction de baignade sur L'ensemble du territoire de Kaysersberg Vignoble.

#### **ARRÊTE :**

**Article 1 :** La baignade est formellement interdite dans tous les cours d'eau traversant le ban de la commune de KAYSERSBERG VIGNOBLE à savoir : La Weiss ainsi que la Fecht.

**Article 2 :** Des panneaux seront apposés sur place afin d'informer la population.

**Article 3 :** La commune de Kaysersberg Vignoble décline toute responsabilité en cas d'accidents.

**Article 4 :** Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront poursuivis, conformément aux lois en vigueur et seront notamment passibles des peines prévues par le code pénal.

#### **Article 5 : Exécution**

La Directrice Générale des Services de la Mairie, le Commandant de la Communauté de Brigades Kaysersberg-Lapoutroie, les Brigades Vertes, la Police Municipale et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Kaysersberg Vignoble, le 23 juin 2021



Le Maire

Martine SCHWARTZ

**Ampliation :** M. le Procureur de la République, M. le Juge d'Instance, M. le Commandant de la Communauté de Brigades Kaysersberg-Lapoutroie, Brigades Vertes, Centre de Secours de Kaysersberg, Police Municipale, Services Techniques, Presse, Affichage